

ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

**Rapport d'examen Limité sur les états financiers
intermédiaires consolidés arrêtés au 30 juin 2025
conformément au référentiel IFRS**



Expert-Partners



Société d'Expertise Comptable
La tour BDO, Bloc E-International City Center 3
Centre Urbain Nord-1082 Tunis.
Tel : +216 70 221 600
Fax : +216 70 221 616
E-mail : bdo@bdo.tn

Expert-Partners
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 Fax. +216 71 767 083
E-mail : s.meziou@gnet.tn
M.F. : 1510225MAM000

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2025 ETABLIS
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires du groupe
ENNAKL AUTOMOBILES
Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL AUTOMOBILES S.A» et de ses filiales (« le Groupe »), arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2025, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2025, un total bilan consolidé de **618 193 653 DT** et des capitaux propres consolidés-part du groupe de **331 462 189 DT** y compris le résultat consolidé-part du groupe s'élevant à **37 140 122 DT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe ENNAKL AUTOMOBILES** arrêtés au 30 juin 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de 6 mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux comptes

BDO Tunisie

Khaled MNIF
Partner



Expert-Partners

Jamel MEZIOU
Partner

Tunis, le 17 septembre 2025.

Expert Partners Sarl
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux -
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél : 71 236 344 / 71 750 200 - Fax : 71 767 083
MF : 1510225 M/A/M/000

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
CONSOLIDES -IFRS**

PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2025

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		<u>Notes</u>	<u>30 juin 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
<u>Actifs</u>				
Immobilisations incorporelles	A1		429 946	784 778
Immobilisations corporelles	A1		75 231 934	73 385 447
Immeubles de placement	A2		7 025 352	7 038 597
Droits d'utilisation	A1		3 592 468	2 575 407
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3		131 982 919	113 573 176
Actifs financiers au coût amorti	A4		1 255 454	1 336 944
Actifs d'impôt différé	P4		1 489 016	1 432 611
Actifs non courants			221 007 090	200 126 960
Stocks	A5		169 594 549	153 364 172
Créances clients	A6		190 007 116	121 472 183
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4		908 986	508 985
Autres actifs courants	A7		9 018 287	10 705 875
Liquidités et équivalents de liquidités	A8		27 657 625	40 390 042
Actifs courants			397 186 564	326 441 257
Total des actifs			618 193 653	526 568 217

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Notes 30 juin 2025 31 décembre 2024

Capitaux propres

Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées et AERG		264 322 067	225 040 546
Résultat consolidé		37 140 122	47 295 305
Total des capitaux propres consolidés		331 462 189	302 335 851
Part des minoritaires dans les capitaux et les AERG		3 555	3 237
Part des minoritaires dans le résultat		298	749
Total des intérêts minoritaires		3 853	3 986
Passifs			
Emprunts	P1	1 086 968	1 875 136
Obligations locatives	P1	4 246 591	3 001 962
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	524 102	462 679
Provision pour risques et charges	P3	6 574 415	6 579 291
Autres passifs non courants		122 199	203 665
Passifs non courants		12 554 274	12 122 733
Dettes fournisseurs	P5	196 071 776	154 841 022
Passif d'impôt courant	P4	8 129 691	4 381 709
Autres passifs courants	P6	10 559 837	15 256 076
Emprunts et dettes financières	P1	57 979 889	35 940 475
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	30 095	22 395
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 402 049	1 663 970
Passifs courants		274 173 337	212 105 647
Total passifs		286 727 611	224 228 380
Total des capitaux propres et passifs		618 193 653	526 568 217

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	30 juin 2025	30 juin 2024
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	352 118 840	348 209 795
Coûts des ventes	R-2	(277 668 985)	(283 246 532)
Marge brute		74 449 854	64 963 263
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(14 893 533)	(12 953 477)
Charges administratives	R-4	(19 893 161)	(20 033 928)
Autres produits	R-5	2 215 675	1 735 602
Autres charges	R-6	(121 262)	(938 086)
Résultat opérationnel		41 757 573	32 773 374
Produits financiers	R-7	10 305 032	8 679 167
Charges financières	R-8	(1 034 015)	(3 622 010)
Résultat financier net		9 271 017	5 057 157
Résultat avant impôt		51 028 591	37 830 531
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(13 888 171)	(10 143 789)
Résultat après impôt des activités poursuivies		37 140 420	27 686 742
Résultat net de l'exercice		37 140 420	27 686 742
Résultat consolidé de la période		37 140 122	27 686 440
Part des minoritaires dans le résultat de la période		298	301
<i>Résultat consolidé de base par action</i>		<i>1,238</i>	<i>0,923</i>
<i>Résultat consolidé dilué par action</i>		<i>1,238</i>	<i>0,923</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	18 409 759	25 109 304
Ecart actuariel (AERG)	P-2	(16 381)	5 057
Impôts sur les AERG	P-4	(7 077)	(2 384)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		18 386 300	25 111 977
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		18 386 216	25 111 977
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		84	-
Résultat global de la période		55 526 720	52 798 719
Résultat global de la période consolidé		55 526 338	52 798 417
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		382	301
<i>Résultat global consolidé de base par action</i>		<i>1,851</i>	<i>1,760</i>
<i>Résultat global consolidé dilué par action</i>		<i>1,851</i>	<i>1,760</i>

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars Tunisiens)

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	51 028 591	37 830 531
<u>Ajustements pour :</u>		
Amortissements & provisions nettes de reprises	5 695 085	(947 808)
Réglé amortissements cumulés	-	(5 000)
Indemnité de départ à la retraite	52 742	43 851
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(261 921)	697 366
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(1 138 741)	(907 560)
Charge d'impôt courant et différé	(13 888 171)	(10 143 789)
Variation de l'impôt différé	(63 482)	691 925
Variation autres passifs non courants	(81 466)	64 026
Variation de l'impôt courant	3 747 982	(1 066 896)
Perte sur titres de participation AFCAR	-	4 288 238
Perte sur titres de participation ATTIJARI	16	-
<u>Variation du BFR :</u>		
Variation des stocks	(17 157 381)	11 511 045
Variation des créances clients	(68 857 517)	(1 230 437)
Variation des autres actifs courants	1 548 732	(3 067 788)
Variation des dettes fournisseurs	41 230 754	5 395 553
Variation des autres passifs courants et non courants	(4 696 239)	3 605 581
Variation de l'obligation locative	48 822	(145 525)
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	(2 792 194)	46 613 313
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations	(6 866 224)	(7 089 807)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	2 426 480	1 286 510
Décassements affectés aux actifs financiers	(351 213)	(68 571)
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	(4 790 956)	(5 871 868)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Libération du capital des minoritaires	-	450
Décassements affectés à la distribution de dividendes	(26 400 515)	(2 100 000)
Encaissement sur emprunts et billets à ordre	13 979 798	33 366 100
Décassement sur emprunts et billets à ordre	(22 954 229)	(30 512 332)
Encaissement/décassement sur effets escomptés et non échus et obligations cautionnées	30 225 678	(18 440 812)
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	(5 149 268)	(17 686 594)
<u>Variations de la trésorerie</u>	(12 732 417)	23 054 851
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	40 390 042	18 154 340
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	27 657 625	41 209 191

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Désignations	Notes	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 31/12/2022		30 000 000	127 594 661	-	8 419 379	37 368 240	2 736	203 385 016
Affectation résultat de l'exercice 2022		-	37 368 240	-	-	(37 368 240)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	-	26 982 377	-	-	26 982 377
Variation de l'écart de conversion		-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	41 694 812	636	41 695 449
Au 31/12/2023		30 000 000	145 462 902	-	35 401 755	41 694 812	3 122	252 562 591
Affectation résultat de l'exercice 2023		-	41 694 813	-	-	(41 694 813)	-	(0)
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	-	23 481 143	-	-	23 481 143
QP des minoritaires dans libération du capital social de la STLV		-	(65)	-	-	-	515	450
Distribution de dividendes		-	(21 000 000)	-	-	-	(400)	(21 000 400)
Résultat de la période		-	-	-	-	47 295 305	749	47 296 054
Au 31/12/2024		30 000 000	166 157 647	-	58 882 899	47 295 305	3 986	302 339 837
Affectation résultat de l'exercice 2024		-	47 295 305	-	-	(47 295 305)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	18 386 216	-	84	18 386 300
Distribution de dividendes		-	(26 400 000)	-	-	-	(515)	(26 400 515)
Résultat de la période		-	-	-	-	37 140 122	298	37 140 420
Au 30/06/2025		30 000 000	187 052 952	-	77 269 115	37 140 122	3 853	331 466 042

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un Groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2017, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » et activité du groupe

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un Groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

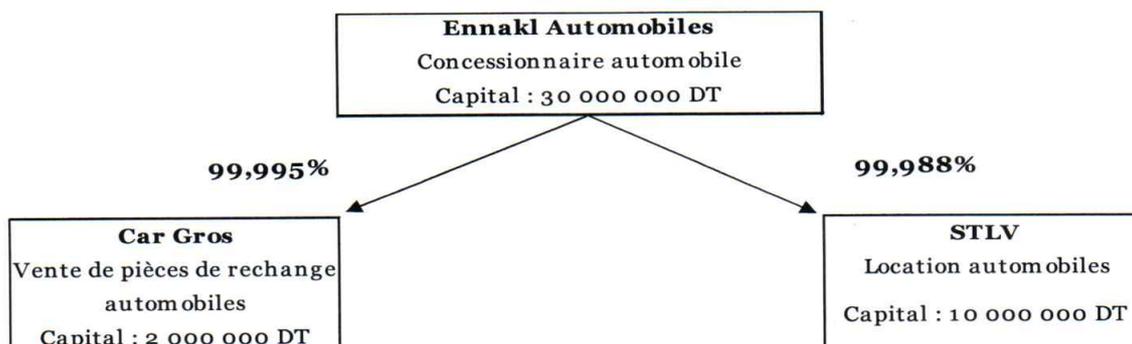
L'activité de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est la commercialisation du matériel de transport neuf, le service après-vente rattaché ainsi que la commercialisation des voitures d'occasion.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT ; SKODA et CUPRA et RENAULT TRUCKS à partir de 2022.

La société **CARGROS** est spécialisée dans la vente en gros de pièces de rechanges des voitures et autre matériel de transport des marques commercialisées à neuf par la société mère.

La filiale **STLV** est spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est détenue principalement par les Groupes PGI et PGH. Le Groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société mère.

Organigramme du Groupe1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 30/06/2025 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,000 %	100,000 %	Intégration globale
CAR Gros	99,995 %	99,995 %	Intégration globale
S.T.L.V.	99,988 %	99,988 %	Intégration globale

1.3. Faits marquants de la période

Les faits les plus marquants au 30 juin 2025 sont les suivants :

- L'état de résultat consolidé a fait ressortir une amélioration de la marge brute, qui a enregistré une hausse de 9 486 591 TND en passant de 64 963 263 TND au 30/06/2024 à 74 449 854 TND au 30/06/2025, soit une progression de 14,60 % au premier semestre 2025 par rapport à la même période en 2024. Cette amélioration s'explique principalement par une augmentation du taux de la marge brute de 2,49 %.
- Au terme du premier semestre de l'année 2025, le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une augmentation de 1,12% par rapport à la même période de l'année 2024 en passant de 348 209 795 DT à 352 118 840 DT au 30 juin 2025.
- Les investissements consolidés réalisés durant le 1er semestre de 2025 se sont élevés à 6 866 224 DT contre 7 089 807 DT à la même période de l'année 2024.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel international ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »). Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Les états financiers consolidés intermédiaires couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

L'application de l'amendement suivant, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- Amendements à IAS 21 : Absence de convertibilité : En août 2023, l'IASB a amendé la norme IAS 21 pour aider les entités à déterminer si une devise est considérée convertible en en autre devise, et quel cours de change utiliser lorsqu'une devise est considérée comme étant non convertible (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2025) ;

Le groupe n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Amendements à IFRS 7 et IFRS 9 : Prise en compte et classification des instruments financiers : En mai 2024, l'IASB a publié des amendements ciblés à IFRS 7 et IFRS 9 pour répondre à des questions pratiques récentes et pour ajouter des nouvelles exigences pour les institutions financières et les sociétés (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2026).
- Nouvelle norme IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers : Nouvelle norme qui va remplacer IAS 1 (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2027).
- Nouvelle norme IFRS 19 : Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2027).

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillage	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie d'un bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû («SPPI»).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments de capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait, les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie, futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 10 % après une année d'achat et pour chaque année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules d'occasion.

Pour les pièces de rechange :

- Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
- 25 %, chaque fois qu'un article n'a pas fait l'objet de vente durant l'exercice en cours et ainsi de suite.

La provision ne fait l'objet de reprise que lorsque les articles provisionnés sont vendus.

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariels ».

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquentement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 1 %, la filiale CARGROS est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 20 % et à la contribution sociale de solidarité de 1 %, la filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 1 %.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

La compensation des actifs et passifs d'impôt est obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites) ;
- Identification des obligations de prestation ;
- Evaluation du prix de transaction ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation ;
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien (DT) qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- Le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Aucune option de prolongation au-delà de la période fixée au niveau des contrats de location relatifs aux boxes de la filiale S.T.L.V. n'est prévue. Ainsi, les durées de location sont limitées aux périodes fixées au niveau des contrats. En revanche, le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classé en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-Groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	131 982 820	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 402 049

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	113 573 076	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 663 970

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels il a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, le Groupe a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (note 2-17).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie le Groupe tient compte des facteurs suivants :

- i) La nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- ii) L'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- iii) L'obsolescence technique ou commerciale ;
- iv) Les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes.

Le Groupe est considéré comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La Direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché (taux d'intérêt)	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Actifs et passifs financiers :

Désignation	30 juin 2025	31 décembre 2024
Créances clients	190 007 116	121 472 183
Autres actifs courants (*)	2 478 019	1 480 708
Liquidités et équivalents de liquidités	27 657 625	40 390 042
Prêts au personnel	1 877 769	1 723 290
Dépôts et cautionnements	63 092	37 999
Avances au personnel	223 580	84 640
Total des actifs financiers au coût amorti	222 307 201	165 188 862
Actifs financiers à la JV par les AERG	131 982 919	113 573 176
Total des actifs financiers à la JV	131 982 919	113 573 176

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	30 juin 2025	31 décembre 2024
Emprunts	59 066 856	37 815 611
Créditeurs et autres créditeurs divers (**)	206 483 033	169 940 635
Total des passifs financiers au coût amorti	265 549 889	207 756 246
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 402 049	1 663 970
Total des passifs financiers à la JV	1 402 049	1 663 970

(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché**a. Risque de change**

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités du Groupe, ce dernier effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, Le Groupe est exposé au risque de change.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables de TMM + 2%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble des entités est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires. L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques :

Créances clients

Au 30-juin-25	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	190 007 116	-	4 907 105	194 914 221
Total	190 007 116	-	4 907 105	194 914 221

Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation	Signification de la note	30 juin 2025	31 décembre 2024
Baa1	Qualité moyenne inférieure	818 464	1 248 258
B3	Très spéculatif	2 273 340	2 779 875
Caa1	Risque élevé	13 665 398	27 296 530
Caa2	Ultra spéculatif	218	270
Non notées	-	1 740 806	1 686 353
Total		18 498 226	33 011 286

La notation des avoirs en banques et dépôts bancaires se base sur les dernières notations disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités du Groupe afin de s'assurer qu'il dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

30 juin 2025	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 124	1 441 150	1 137 609	-
Effets escomptés et non échus	56 428 770	-	-	-
Total	56 727 894	1 441 150	1 137 609	0

(*) Echéances y compris les intérêts.

31 décembre 2024	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	1 445 975	1 991 172	-
Billets à ordre	8 234 608	-	-	-
Effets escomptés et non échus	26 203 092	-	-	-
Total	34 736 823	1 445 975	1 991 172	-

(*) Echéances y compris les intérêts.

Au 30 juin 2025, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur / supérieur de 7 243 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2025	31 décembre 2024
Emprunts	59 066 856	37 815 611
Créditeurs et autres créditeurs divers	206 483 033	169 940 635
Liquidités et équivalents de liquidités	(27 657 625)	(40 390 042)
Dettes nettes	237 892 264	167 366 204
Total capitaux propres	331 466 042	302 339 837
Total capital	569 358 306	469 706 041
Gearing ratio	42%	36%

4. Notes explicatives des rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles :

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport (*)	Matériel de transport	Matériel et mobiliers de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation (**)	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2024	63 025	20 000	5 353 291	9 648 736	45 803 763	2 966 887	351 202	18 780 394	2 390 037	8 762 455	69 804	25 586 867	3 250 342	1 565 431	115 925 577	124 612 234
Acquisitions	-	-	154 200	-	-	324 618	-	5 533 291	133 042	480 365	-	796 067	933 018	6 015 523	13 282 906	14 370 124
Cessions	-	-	-	-	-	-	(178 261)	(3 754 914)	-	(199 292)	-	(71 864)	-	-	(4 204 330)	(4 204 330)
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	239 360	(28 785)	-	-	28 785	-	(239 360)	-	-
31/12/2024	63 025	20 000	5 507 491	9 648 736	45 803 763	3 291 505	172 941	20 798 131	2 494 294	9 043 528	69 804	26 339 854	4 183 360	7 341 594	125 004 152	134 778 028
VALEURS BRUTES																
01/01/2025	63 025	20 000	5 507 491	9 648 736	45 803 763	3 291 505	172 941	20 798 131	2 494 294	9 043 528	69 804	26 339 854	4 183 360	7 341 594	125 004 152	134 778 028
Acquisitions	-	-	5 891	-	0	376 881	-	4 469 985	53 058	353 122	-	558 063	1 195 807	1 049 223	6 860 333	8 062 031
Cessions	-	-	-	-	-	-	(86 165)	(2 651 224)	-	-	-	-	-	-	(2 737 390)	(2 737 390)
Reclassifications	-	-	-	-	3 902 563	-	-	-	-	-	-	2 569 172	-	(6 471 736)	-	-
30/06/2025	63 025	20 000	5 513 381	9 648 736	49 706 327	3 668 387	86 775	22 616 892	2 547 352	9 396 650	69 804	29 467 090	5 379 167	1 919 082	129 127 096	140 102 669

* Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe traités conformément à IFRS 16.

** Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport(*)	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation (**)	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2024	(63 025)	(20 000)	(3 997 425)	-	(15 970 382)	(2 311 125)	(351 202)	(4 908 112)	(1 400 340)	(6 298 853)	(69 805)	(15 733 145)	(1 163 850)	-	(47 042 965)	(52 287 265)
Dotation de l'exercice	-	-	(725 288)	-	(1 791 731)	(425 787)	-	(2 548 450)	(171 658)	(476 070)	-	(1 821 398)	(444 102)	-	(7 241 696)	(8 404 485)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-	178 261	2 264 893	-	166 896	-	49 303	-	-	2 665 955	2 659 353
31/12/2024	(63 025)	(20 000)	(4 722 712)	-	(17 762 113)	(2 736 912)	(172 941)	(5 191 669)	(1 571 999)	(6 608 027)	(69 805)	(17 505 240)	(1 607 953)	-	(51 618 706)	(58 032 396)
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2025	(63 025)	(20 000)	(4 722 712)	-	(17 762 113)	(2 736 912)	(172 941)	(5 191 669)	(1 571 999)	(6 608 027)	(69 805)	(17 505 240)	(1 607 953)	-	(51 618 706)	(58 032 396)
Dotation de l'exercice	-	-	(360 723)	-	(928 658)	(243 382)	-	(1 258 960)	(83 875)	(241 605)	-	(969 628)	(178 746)	-	(3 726 109)	(4 265 579)
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-	86 165	1 363 487	-	-	-	-	-	-	1 449 653	1 449 653
30/06/2025	(63 025)	(20 000)	(5 083 435)	-	(18 690 771)	(2 980 295)	(86 775)	(5 087 141)	(1 655 874)	(6 849 632)	(69 804)	(18 474 868)	(1 786 699)	-	(53 895 162)	(60 848 322)
VALEURS NETTES COMPTABLES																
31/12/2024	-	-	784 778	9 648 736	28 041 651	554 593	-	15 606 462	922 295	2 435 501	-	8 834 614	2 575 407	7 341 594	73 385 447	76 745 632
30/06/2025	-	-	429 946	9 648 736	31 015 556	688 092	-	17 529 751	891 478	2 547 018	-	10 992 222	3 592 468	1 919 082	75 231 934	79 254 349

* Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe traités conformément à IFRS 16.

** Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2025 à 7 025 352 DT contre 7 038 597 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(167 134)	(153 889)
Immeubles de placement nets	7 025 352	7 038 597

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Revenus de l'immeuble bâti	52 708	36 000
Total	52 708	36 000

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2025 à 131 982 919 DT contre 113 573 176 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Nombre 2025	Cours de clôture 30/06/2025	Nombre 2024	Cours de clôture 31/12/2024
Amen Bank	2 770 695	41,860	2 770 695	36,900
ATL	2 666 921	6,000	2 666 921	4,250
Autres		99		99
Total		131 982 919		113 573 176

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti à long terme s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 255 454 DT contre 1 336 944 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Prêts au personnel (LT)	1 192 363	1 298 945
Dépôt et cautionnements	485 422	427 629
Total	1 677 785	1 726 574
Provisions sur les dépôts et cautionnements	(422 331)	(389 630)
Total	1 255 454	1 336 944

La variation des provisions sur les dépôts et cautionnements entre le 30/06/2025 et le 31/12/2024 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	389 630	365 816
Provisions constituées au cours de la période	32 701	23 814
Reprises sur provisions	-	-
Fin de période	422 331	389 630

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2025 à 908 986 DT contre 508 985 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Avances au personnel	223 580	84 640
Prêts au personnel (CT)	685 407	424 345
Total	908 986	508 985

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 30/06/2025	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	685 407	1 192 363	1 877 769
Avances au personnel	223 580	-	223 580
Dépôt et cautionnements	0	485 422	485 422
Sous total	908 986	1 677 785	2 586 772
Provisions	-	(422 331)	(422 331)
Total	908 986	1 255 454	2 164 441

Au 31/12/2024	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	424 345	1 298 945	1 723 290
Avances au personnel	84 640	-	84 640
Dépôt et cautionnements	-	427 629	427 629
Sous total	508 985	1 726 574	2 235 559
Provisions	-	(389 630)	(389 630)
Total	508 985	1 336 944	1 845 929

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2025 à 169 594 549 DT contre 153 364 172 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Volkswagen	5 896 778	2 133 526
Volkswagen Utilitaires	8 583 452	191 016
Audi	12 404 055	7 410 979
Porsche	4 111 077	5 207 422
SEAT	16 995 601	5 569 508
SKODA	5 973 757	2 458 013
Renault Trucks	6 994 107	13 673 147
Stock de véhicules neufs encours de dédouanement	73 885 465	83 075 964
Stock de pièces de rechange	33 219 815	28 176 764
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	39 546	1 665 525
Stock de véhicules d'occasion	4 128 440	5 507 255
Stock MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	23 726	29 320
Total Brut	172 470 101	155 312 720
Provision pour dépréciation stocks	(2 875 552)	(1 948 548)
Total Net	169 594 549	153 364 172

La variation des provisions sur les stocks entre le 31/12/2024 et le 30/06/2025 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	1 948 548	2 966 495
Provisions constituées au cours de la période	932 504	390 626
Reprises sur provisions	(5 500)	(1 408 573)
Fin de période	2 875 552	1 948 548

A.6. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2025 à 190 007 116 DT contre 121 472 183 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Effets escomptés et non échus	56 428 770	26 203 092
Effets à recevoir	92 041 125	77 529 706
Clients comptes courants	44 134 429	19 967 414
Clients travaux en cours	1 196 835	1 246 557
Clients douteux	980 372	977 858
Effets et chèques impayés	132 690	132 077
Total Brut	194 914 221	126 056 704
Provisions sur les clients	(4 907 105)	(4 584 521)
Total Net	190 007 116	121 472 183

La variation des provisions sur les créances clients entre le 31/12/2024 et le 30/06/2025 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	4 584 521	4 905 292
Provisions constituées au cours de la période	322 584	352 454
Reprises sur provisions	-	(673 226)
Fin de période	4 907 105	4 584 521

A7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2025 à 9 018 287 DT contre 10 705 875 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Fournisseurs, avances et acomptes	2 835 111	6 799 440
Etat, taxation d'office	488 795	488 795
Produits à recevoir	4 678 462	3 776 703
Débiteurs divers	80 831	11 029
Charges constatées d'avance	3 705 157	2 425 727
Autres comptes débiteurs	164 606	-
Total Brut	11 952 962	13 501 694
Provisions sur les autres actifs courants	(2 934 674)	(2 795 819)
Total Net	9 018 287	10 705 875

La variation des provisions sur les autres actifs courants entre le 31/12/2024 et le 30/06/2025 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	2 795 819	1 937 973
Provision constituée au cours de la période	211 474	566 932
Reclassement	-	1 211 952
Reprise sur provision	(72 620)	(921 037)
Fin de période	2 934 674	2 795 819

A.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2025 à 27 657 625 DT contre 40 390 042 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Banques créditrices	18 498 226	33 011 286
Effets remis à l'encaissement	6 748 819	4 564 349
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible et placements SICAV	13 399	38 111
Caisses	63 027	12 538
Régie d'avance et accréditifs	2 334 155	2 763 758
Total	27 657 625	40 390 042

C – Capitaux propres :**C.1 Autres éléments du résultat global**

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2023	35 401 756
Pertes actuarielles	(39 109)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	23 529 633
Impôts différés sur les AERG *	(9 381)
Solde au 31/12/2024	58 882 899
Pertes actuarielles	(16 381)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	18 409 759
Impôts différés sur les AERG *	(7 077)
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global	(84)
Solde au 30/06/2025	77 269 115

(*) y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B – PASSIFS :**P.1 Emprunts et obligations locatives :**

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2025 à 59 066 856 DT contre 37 815 611 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

30/06/2025	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 551 119	1 086 968	2 638 087
Effets escomptés et non échus	56 428 770	0	56 428 770
Total	57 979 888	1 086 968	59 066 856

31/12/2024	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 502 775	1 875 136	3 377 911
Billets à ordre	8 234 608	0	8 234 608
Effets escomptés et non échus	26 203 092	0	26 203 092
Total	35 940 475	1 875 136	37 815 611

Les obligations locatives découlant de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 4 246 591 DT au 30 juin 2025 contre un solde de 3 001 962 DT au 31 décembre 2024.

Le tableau de variation des emprunts consolidé se détaille comme suit au 30 juin 2025 :

	31/12/2024	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2025
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	1 875 136	-	(788 168)	-	1 086 968
Courant	1 502 775	(739 824)	788 168	-	1 551 119
Billets à ordre et obligations cautionnées					
Courant	8 234 608	(22 214 405)	-	13 979 798	-
Effets escomptés et non échus					
Courant	26 203 092	(26 203 092)	-	56 428 770	56 428 770
Obligations locatives					
Non-courant	3 001 962	-	-	1 244 629	4 246 591
Total courant	35 940 474	(49 157 322)	788 168	70 408 567	57 979 888
Total Non-courant	4 877 098	-	(788 168)	1 244 629	5 333 558

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	30/06/2025	31/12/2024
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	2 006 109	2 495 932
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	1 500 000	8,50%	631 978	881 979
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	-	TMM +1,5%	-	8 234 608
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	56 428 770	TMM +1% - TMM +1,5%	56 428 770	26 203 092
Total				59 066 856	37 815 611

(*) Le TMM correspond au taux moyen du marché monétaire tunisien (taux moyen mensuel du marché monétaire publié par la Banque Centrale de Tunisie).

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2025 à 554 197 DT contre 485 074 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Début de l'exercice	485 074	402 114
Coût des services rendus	29 679	25 179
Charge financière	45 458	38 274
Gain/perte actuarielle (OCI)	16 381	39 109
Remboursements	(22 395)	(19 602)
Fin de l'exercice	554 197	485 074

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions s'élèvent au 30 juin 2025 à 6 574 415 DT contre 6 579 291 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Provisions pour litiges	890 214	600 019
Provisions pour autres risques et charges	5 684 201	5 979 272
Total	6 574 415	6 579 291

P.4. Actifs et passifs d'impôts

Les actifs d'impôts différés nets des passifs d'impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 489 016 DT.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 30 juin 2025 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	STLV	Total
Provisions pour départ à la retraite	184 470	8 774	-	193 244
Provisions pour litiges	320 479	-	-	320 479
Pertes de change latentes	316 651	-	-	316 651
Instruments de couverture	504 737	-	-	504 737
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	1 175 869	184 516	-	1 360 385
Marge sur stocks finaux ICO	723 700	-	-	723 700
Contrats de location	201 834	-	33 650	235 484
Provisions sur les stocks et cautions	783 838	230 315	-	1 014 153
Total des actifs d'impôts différés	4 211 578	423 605	33 650	4 668 833
Gains de change latents	(1 314 521)	-	-	(1 314 521)
Produits à facturer	(37 004)	-	-	(37 004)
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(65 041)	-	-	(65 041)
Amortissements différés	(1 282 412)	-	(480 839)	(1 763 251)
Total des passifs d'impôts différés	(2 698 979)	-	(480 839)	(3 179 818)
Solde net	1 512 600	423 605	(447 189)	1 489 016

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2025	Solde au 31 décembre 2024	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2025
Provisions pour départ à la retraite	167 095	33 227	(7 077)	193 244
Provisions pour litiges	316 510	3 968	-	320 478
Pertes de change latentes	114 125	202 526	-	316 651
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	946 136	414 249	-	1 360 385
Marge sur stocks finaux ICO	727 548	(3 848)	-	723 700
Gains de change latents	(522 385)	(792 137)	-	(1 314 522)
Produits à facturer	(38 897)	1 893	-	(37 004)
Instruments de couverture	594 366	(89 628)	-	504 738
Amortissements différés	(1 686 692)	(76 560)	-	(1 763 251)
Provisions sur les stocks et cautions	661 244	352 910	-	1 014 153
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	(65 041)	-	(65 041)
Contrats de location	153 560	81 924	-	235 484
Total	1 432 611	63 482	(7 077)	1 489 016

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinars Tunisien	2025
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	51 028 591
Taux d'impôt	36%
Impôt sur les sociétés (théorique)	18 370 293
Charge d'impôt exigible	13 951 652
Impôt différé	(63 482)
Charge d'impôt comptabilisée	13 888 171
Différence	(4 482 122)
Différence expliquée par :	
Provisions et charges non déductibles	1 006 624
Produits non imposables	(7 719 440)
Impôts exceptionnels et différentiel du taux d'impôt entre les sociétés du groupes	2 230 694
Total	(4 482 122)

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2025 se détaille comme suit :

Désignation	Montants
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2024	4 381 709
Charge d'impôt exigible de 2025	13 951 652
Paiement d'impôts en 2025	(10 203 671)
Passif d'impôt courant au 30 Juin 2025	8 129 690

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2025 à 196 071 776 DT contre 154 841 022 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Fournisseurs étrangers	177 570 454	144 432 264
Fournisseurs locaux	17 901 982	9 723 468
Fournisseurs, retenues de garantie	599 340	685 290
Total	196 071 776	154 841 022

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2025 à 10 559 837 DT contre 15 256 076 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Charges à payer	5 425 432	5 400 594
Cotisations de sécurité sociales à payer à la CNSS	1 630 665	1 711 957
Congés à payer	713 465	609 703
Etat, impôts et taxes à payer	1 732 360	7 121 728
Personnel, rémunérations dues	33 160	-
Autres comptes créditeurs	113	96 208
Assurance groupe à payer	709 033	147 423
Produits constatés d'avance	148 581	156 463
Débours sur droits de douane et cartes grises	155 028	-
Dépôts et cautionnements reçus	12 000	12 000
Total	10 559 837	15 256 076

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 402 049 DT contre 1 663 970 DT au 31 décembre 2024 et représentent des instruments de couverture passifs.

C – L'ETAT DE RESULTAT :**R.1. Produits issus des contrats avec les clients**

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2025 à 352 118 840 DT contre 348 209 795 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Ventes de véhicules neufs	289 150 953	292 603 032
Ventes de pièces de rechange, accessoires et lubrifiants	56 588 909	45 317 717
Ventes de travaux atelier	1 754 641	1 419 580
Ventes de véhicules d'occasion	1 690 102	5 885 574
Locations de véhicules	2 934 235	2 983 892
Total	352 118 840	348 209 795

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2025 à 277 668 985 DT contre 283 246 532 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Charge personnel direct	1 136 272	2 837 909
Coût des pièces de rechange et accessoires vendues	42 325 460	32 828 258
Coût des véhicules d'occasion vendus	1 801 295	5 757 440
Coût des véhicules neufs vendus	231 266 501	240 816 938
Travaux extérieurs	212 454	326 579
Dotations aux provisions sur stocks VN, VO & PR	932 504	679 408
Reprises sur provisions pour dépréciations sur stocks VN, VO & PR	(5 500)	-
Total	277 668 985	283 246 532

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2025 à 14 893 533 DT contre 12 953 477 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Autres frais sur ventes	2 521 606	2 201 872
Frais de déplacements	487 828	669 030
Charge de personnel	8 461 755	7 884 361
Publicité et insertions	2 309 411	1 691 091
Consommables	155 359	115 693
Location diverses	264 743	57 211
Cadeaux, réceptions et restaurations	223 000	33 421
Honoraires	233 008	78 754
Impôts et taxes	11 251	12 489
Redevances et royalties	225 574	209 555
Total	14 893 533	12 953 477

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2025 à 19 893 161 DT contre 20 033 928 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Charge de personnel	6 374 800	7 241 440
Dotation aux amortissements	4 278 818	3 697 567
Impôts et taxes	1 357 299	1 291 430
Honoraires	575 373	729 042
Energie	324 391	357 982
Frais bancaire	2 959 555	2 912 396
Entretien et réparation	706 316	741 564
Assurance	744 780	639 261
Gardiennage	338 244	506 224
Dotations aux provisions pour risques et charges (*)	-	460 513
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	567 161	333 883
Reprises de provisions pour risques et charges (*)	-	(1 479 970)
Reprises de provisions sur créances et autres actifs	(73 022)	(350 971)
Abonnement	1 312 254	2 417 283
Fournitures de bureaux	65 624	84 958
Frais de formation	106 529	195 410
Vêtements de travail	29 138	24 784
Dons et subventions	8 500	20 450
Frais de télécommunications	128 552	151 153
Autres frais administratifs	88 848	59 529
Total	19 893 161	20 033 928

(*) Présentés en net parmi les autres produits au 30/06/2025.

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2025 à 2 215 675 DT contre 1 735 602 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Produits non récurrents	189 148	99 143
Profits sur cessions d'immobilisations	1 138 741	1 192 751
Location	76 708	36 000
Ristournes TFP	244 291	205 269
Remboursements d'assurance	519 989	154 522
Autres services	41 923	47 917
Dotations aux provisions pour risques et charges (*)	(960 488)	-
Reprises de provisions pour risques et charges (*)	965 364	-
Total	2 215 675	1 735 602

(*) Présentés en net parmi les charges administratives au 30/06/2024.

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2025 à 121 262 DT contre 938 086 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Pertes sur cessions d'immobilisations	-	140 484
Pénalités de retard et amendes douanières	13 077	182 828
Autres pertes	108 185	612 787
Pertes sur créances irrécouvrables	-	1 987
Perte sur les titres de participation AFCAR	-	4 288 238
Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR	-	(4 288 238)
Total	121 262	938 086

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2025 à 10 305 032 DT contre 8 679 167 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes reçus	10 076 716	8 524 270
Intérêts créditeurs	165 949	82 853
Intérêts sur prêts au personnel	61 366	72 044
Produits nets sur placements	1 001	-
Total	10 305 032	8 679 167

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 034 015 DT contre 3 622 010 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts sur comptes courants	81	20 956
Intérêts sur escomptes d'effets	686 075	2 302 385
Intérêts sur emprunts	249 701	419 706
Charges financières sur obligations locatives	314 621	143 323
Pertes/Gains sur instruments de couverture	(261 921)	697 366
Charge financière - IDR	45 458	38 274
Total	1 034 015	3 622 010

Tableau de passage des charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Achats consommés	275 393 256	281 234 028
Salaires, traitements et avantages du personnel	15 972 827	17 988 494
Autres charges d'exploitation	13 212 705	10 629 142
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 695 085	5 882 751
Impôts, taxes et versements assimilés	1 368 550	1 303 919
Honoraires	808 381	758 586
Total	312 450 803	317 796 920

D – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES, durant le premier semestre 2025, se présentent comme suit :

A) Société mère ENNAKL AUTOMOBILESFrais d'assurance encourus avec la COMAR

La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2025, des frais d'assurance s'élevant à 1 611 968 dinars.

Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80 000 DT HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30 juin 2025

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2025 les montants suivants (En HT) :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	131 921	40 200
CAFE BONDIN	-	17 206
PARENIN	1 064 683	26 402
CAFE BEN YEDDER	56 902	10 149
POULINA GROUP HOLDING	-	3 659
COMAR	-	713 328
PGI HOLDING	78 309	2 543
AMEN SANTE	-	4 727
Clinique El Amen	-	259
Amen Investissement	120 308	-
Total	1 452 123	818 473

Location d'un terrain auprès de la société TRIANON IMMOBILIERE

La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 DT, avec une augmentation annuelle de 5%. Au 30/06/2025 le loyer s'élève à 33 902 DT HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2025 et financées par la société Tunisie Leasing et Factoring

La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 43 573 900 DT HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2025 et financées par la société ATL

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 21 231 213 DT HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2025 et financées par la société MLA :

La société MLA a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 1 313 611 DT HT.

Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : TMM +2 %

Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2025 à hauteur de 489 823 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 110 185 DT au 30 juin 2025.

Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2025, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2025, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus est nul.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 02 octobre 2024, la société ENNAKL AUTOMOBILE S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 TND détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 TND assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois. L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 30 juin 2025 à 3 217 103 TND.
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 30 juin 2025 à 9 603 862 TND.
- Crédits documentaires pour un montant de 110 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 30 juin 2025 à 35 000 000 EUR.
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 TND HT par contrat.

Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société mère au 30 juin se présentent comme suit :

	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar BEN AMMAR	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	217 500	173 616	99 116	113 616	143 116

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025. Au titre du premier semestre 2025, la charge à payer constatée à ce titre s'élève à 70 000 TND.

Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2025 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant 15 000 TND.

B) Société filiale CAR GROS

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Car Gros a encouru auprès de la COMAR au 30 juin 2025 des frais d'assurance s'élevant à 115 997 DT.

C) Société filiale STLV

Crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

Au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un nouveau contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000) et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une première tranche d'un montant de 1 104 067 DT a été débloqué au profit de la société STLV. Le 30/07/2024, une deuxième et dernière tranche d'un montant 395 933 DT a été également débloquée.

Au cours du 1er Semestre 2025, la société STLV S.A a remboursé un montant de 250 000 DT et le solde en principal non encore échu s'élève à 631 978 DT.

Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 34 673 DT au 30/06/2025 dont un montant de 6 914 DT d'intérêts courus et non échus.

Location de véhicules facturés à l'Amen Bank :

Au 30/06/2025, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 3 581 DT HT à titre de location de véhicules. Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 4 260 DT au 30/06/2025 contre un solde nul au 31/12/2024.

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

Au cours du 1er semestre 2025, la société STLV a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurances s'élevant à 557 615 DT.

Location de véhicules facturés à la société COMAR Assurances :

Au 30/06/2025, la société STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 031 DT HT à titre de location de véhicules. Le solde client COMAR Assurances correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 30/06/2025 contre un solde nul au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à la société PARENIN :

Au 30/06/2025, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 286 448 DT à titre de location de véhicules. Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 173 450 DT au 30/06/2025 contre un solde s'élevant à 215 936 DT au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à la société Amen santé :

Au 30/06/2025, la société a STLV a facturé à la société Amen Santé un montant de 3 782 DT à titre de location de véhicules. Le solde client Amen Santé correspondant chez la société STLV S.A est nul au 30/06/2025 et au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à Café BEN YEDDER :

Au 30/06/2025, la société a STLV a facturé à la société CAFE BEN YEDDER un montant de 420 DT à titre de location de véhicules. Le solde client CAFE BEN YEDDER correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 30/06/2025 et au 31/12/2024.

Rémunérations servies aux dirigeants de la STLV

Nature de la rémunération brute	M. Mohamed TOUMI	
	Directeur Général Adjoint	
	Charge au 30/06/2025	Passif au 30/06/2025
Salaire brut (*)	104 232	-

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes.

E – ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2025 :

Les engagements hors bilan du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2025 se détaillent comme suit :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	33 000 000 €
Ennakl Automobiles	BIAT	12 000 000 €
Ennakl Automobiles	UBCI	12 000 000 €
Car Gros	ATTIJARI BANK	5 200 000 €
Car Gros	ATB	500 000 €
Total		62 700 000 €

2) Engagements en Dinars Tunisiens :**AMEN BANK**

Société	Nature	Montant au 30/06/2025
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	3 217 103
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	9 603 862
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	66 461
Total		14 664 092

BIAT

Société	Nature	Montant au 30/06/2025
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	4 362 447
Total		4 362 447

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 30/06/2025
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	15 006
Total		15 006

UBCI

Société	Nature	Montant au 30/06/2025
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	5 400
Total		5 400

3) Intérêts Restants à payer au 30/06/2025 :

Les intérêts restant à payer au 30 juin 2025 sur les crédits bancaires AMEN BANK se détaillent comme suit :

Société	Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	6 000 000	145 375	42 088	187 463
STLV	AMEN BANK	1 500 000	43 780	8 554	52 334
	Total	6 000 000	189 155	50 642	239 797

4) Cautions bancaires reçues par la filiale Car Gros :

Les cautions bancaires reçues des clients de la société Car Gros S.A.R.L s'élève au 30/06/2025 à 7 145 000 TND.